

CABINET



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE NIORT

2 MARS 2009

Administration  
Service courrier

20 FEV. 2009

Ville de Niort - Cabinet du Maire	
Arrivé le	3/03
Transmission pour instruction	Service ..... Elu responsable: ..... ET DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
Copie pour information	Le Maire ..... Elus responsable ..... <i>St</i>
Suivi Cabinet	
<input type="checkbox"/> Lettre au demandeur	
<input type="checkbox"/> Copie de la réponse fin	

MINISTRE DE L'INTERIEUR,  
DE L'OUTRE-MER  
ET DES COLLECTIVITES TERRITORIALES



Paris, le  
Réf. : BDC/CE 13947/1 - BL

Vous m'avez fait part de vos préoccupations relatives à la situation financière des villes moyennes, dans le contexte de la crise économique et financière que connaît notre pays.

J'ai été particulièrement attentive à votre inquiétude. Je sais que les villes moyennes jouent un rôle essentiel pour le dynamisme de notre territoire, pour leurs habitants mais également pour ceux des zones périurbaines et rurales qui les entourent. Je connais aussi leurs spécificités, leurs contraintes comme leurs atouts.

C'est pourquoi je souhaite tout d'abord vous assurer que les villes moyennes ont bénéficié d'un effort financier soutenu de l'Etat. La croissance des dotations de l'Etat a en effet été sensiblement supérieure à l'inflation et à l'évolution des dépenses de l'Etat. A elle seule, la dotation globale de fonctionnement (DGF) a augmenté de plus de 4 milliards d'Euros de 2004 à 2008, ce qui représente une croissance de près de 11%.

Pour 2009, le Gouvernement a également retenu une évolution favorable des concours financiers aux collectivités territoriales, alors même qu'il s'astreint à rétablir la soutenabilité des finances publiques nationales pour ses propres dépenses. L'ensemble des concours financiers augmenteront cette année de 2%, soit 1,103 milliard d'euros. C'est plus que l'inflation, qui est estimée à 1,5% pour 2009.

Dans le cadre de la réforme de la dotation de solidarité urbaine (DSU), je suis particulièrement attachée à ce que les villes moyennes les plus défavorisées puissent bénéficier d'un soutien financier renforcé. C'est pourquoi j'ai veillé à ce que soit entendue votre association au cours des réunions de concertation que j'ai menées à l'automne dernier.

C'est aussi dans le souci de répondre aux préoccupations des élus que j'ai décidé de poursuivre le travail engagé par le comité des finances locales sur le projet de réforme de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale. Le compromis que j'ai proposé, et que vous avez accepté, a permis de franchir une première étape pour cibler l'augmentation de la DSU sur les communes qui en ont le plus besoin.

Madame Geneviève GAILLARD  
Députée des Deux-Sèvres  
Maire de Niort

La seconde étape sera préparée en 2009 sur la base des propositions du Comité des finances locales et présentée au Parlement dans le projet de loi de finances pour 2010. Je tiens d'ores et déjà à vous assurer que vous serez à nouveau étroitement associé à l'élaboration de ce projet.

Vous vous inquiétez par ailleurs des coûts induits par les normes contraignantes et par leur évolution. Vous me faites part de votre souhait d'être davantage associé en amont à l'élaboration des textes qui concernent les villes moyennes.

Partageant votre sentiment sur la nécessité de cette consultation, j'ai souhaité, dès 2007, mettre en place une Commission consultative de l'évaluation des normes (CCEN). Elle a été créée en loi de finances rectificative pour 2007 et j'ai installée la CCEN le 9 octobre 2008. Elle permet aux collectivités territoriales, représentées par des élus désignés par l'ensemble des maires, présidents de structures intercommunales, de conseils généraux et régionaux, d'être associés à l'élaboration des normes qui les concernent.

De plus, en ce qui concerne la taxe professionnelle, la réforme souhaitée par le Président de la République sera préparée en pleine concertation avec les élus et en lien avec la réflexion que conduit le comité pour la réforme des collectivités locales sous la présidence de Monsieur Edouard BALLADUR. Je peux d'ores et déjà vous affirmer que le principe constitutionnel d'autonomie financière des collectivités locales sera garanti.

Enfin, je tiens à vous assurer de l'attention toute particulière du Gouvernement pour accompagner les restructurations du ministère de la défense. Il consacrera en effet plus de 300 millions d'euros à la revitalisation économique des sites concernés. De plus, le fonds de soutien aux communes touchées par le redéploiement territorial des armées, créé par la loi de finances pour 2009, apportera une réponse aux communes dont les budgets seraient déstabilisés en raison de la refonte du plan de stationnement des armées.

Dans toutes ces réformes, le Gouvernement est donc particulièrement attentif à la situation des villes moyennes.

Je vous prie de croire, Madame la Députée-Maire, à l'assurance de ma considération distinguée. *et cordiale*

  
Michèle ALLIOT-MARIE